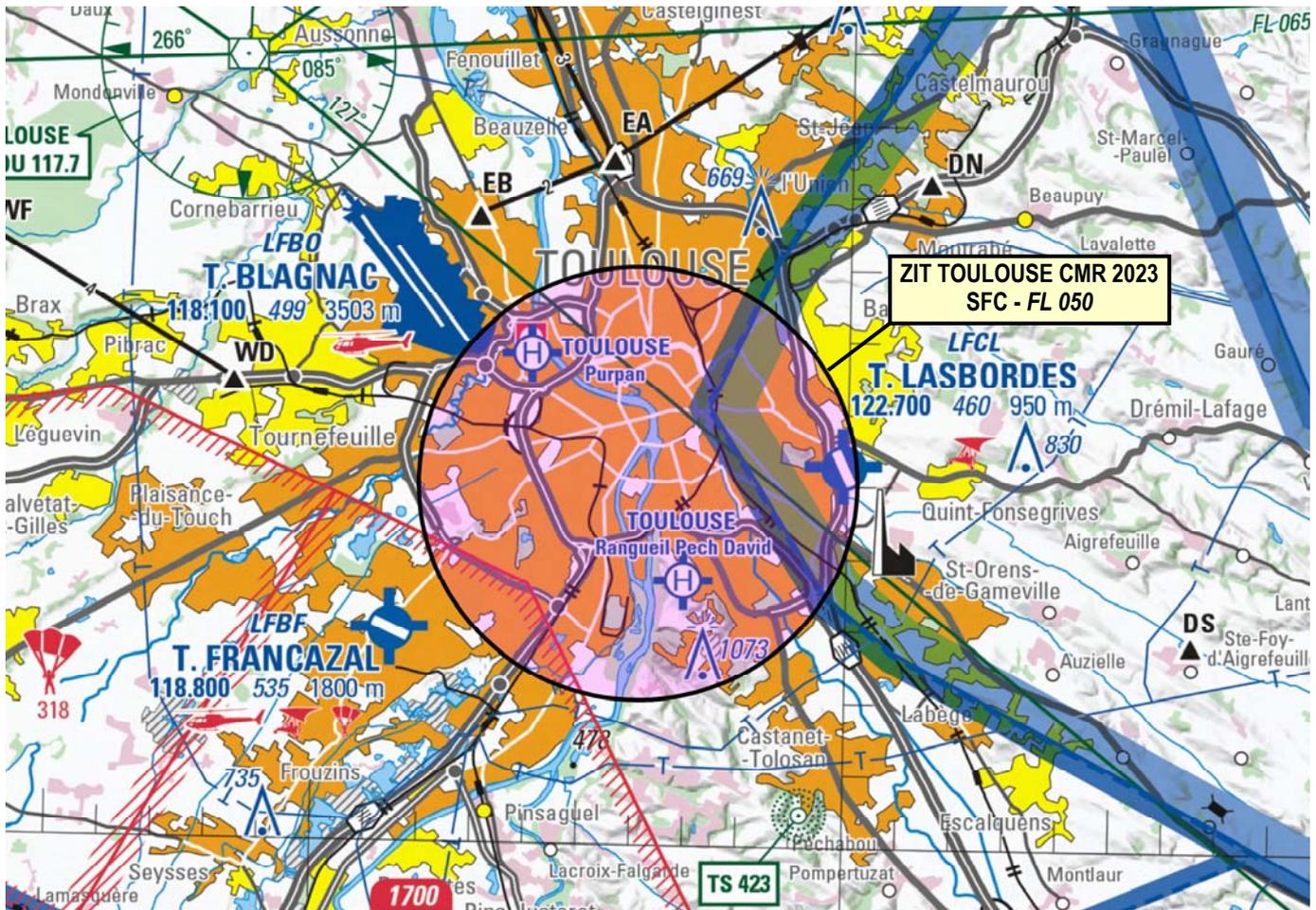


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) pour le dispositif de sûreté aérienne lié aux matchs de la coupe du monde de rugby 2023 au Stadium de Toulouse.

En vigueur : Du 10 septembre 2023 au 08 octobre 2023

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Toulouse Blagnac LFBO, Toulouse Lasbordes LFCL, Toulouse Francazal LFBF



Extrait carte au 1 / 250 000 « Toulouse Région Occitanie » - Edition 01 / 2023.

ACTIVITÉ

A l'occasion des matchs de la coupe du monde de rugby joués au Stadium de Toulouse sur la période du 10 septembre au 08 octobre 2023, une zone interdite (ZIT Toulouse CMR2023) sera activée temporairement, pour permettre d'assurer la sûreté aérienne au-dessus de l'évènement.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

10 septembre : 1000 - 1400
15 septembre : 1800 - 2200
23 septembre : 1100 - 1500
28 septembre : 1800 - 2200
08 octobre : 1800 - 2200

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

TOULOUSE CTL : 123.850 MHz
 TOULOUSE INFO : 121.250 MHz
 MARINA (CDC de Mont de Marsan) : 143.550 MHz, 317.500 MHz

GESTIONNAIRE

CNOA (cellule coordination de l'activité aérienne) : 08 00 39 73 75 / 04 87 65 50 86

STATUT

Zone interdite temporaire qui coexiste avec les portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère et se substitue aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

- **CAG IFR et CAM I** : suivre les instructions de l'organisme habituel de contrôle.
Des restrictions en temps réel pourront être apportées par les autorités militaires pour des raisons de sûreté aérienne.
- Vols d'essais et réception à l'arrivée ou au départ de Toulouse Blagnac (LFBO) : suivre les instructions de l'organisme habituel de contrôle.
Des restrictions en temps réel pourront être apportées par les autorités militaires pour des raisons de sûreté aérienne.
- **CAG VFR et CAM V** : pénétration interdite, sauf pour les aéronefs français des armées, des douanes, des services de police, de la gendarmerie, de la sécurité civile ou de secours, ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, et après autorisation du centre national des opérations aériennes (CNOA).
- Aéronefs sans équipage à bord : pénétration interdite.

SERVICES RENDUS

- CAM :**
- dans les parties de ZIT qui coexiste avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent aux usagers, les services associés aux classes d'espaces des espaces aériens avec lesquels ces zones coexistent.
 - dans les parties de ZIT se substituant aux portions d'espaces aériens non contrôlés : information de vol et alerte.
- CAG :**
- dans les parties de ZIT qui coexiste avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent aux usagers, les services associés aux classes d'espaces des espaces aériens avec lesquels ces zones coexistent.
 - dans les parties de ZIT se substituant aux portions d'espaces aériens non contrôlés : information de vol et alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZIT Toulouse CMR 2023

Limites latérales

Cercle de 3 NM de rayon centré sur 43° 35' 00" N - 001° 26' 03" E

Limites verticales

SFC - FL 050

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Le trafic VFR en provenance et à destination de Toulouse Lasbordes est suspendu durant les créneaux d'activation de la ZIT.

ORGANISME A CONTACTER

Avant le 08/09/2023 :

Pour tout renseignement concernant la sûreté aérienne :

Commandement de la Défense aérienne et des Opérations aériennes

Centre National des Opérations aériennes

Division DPSA - Tél. : +33(0)4.87.65.52.36

Mail : cdaoa-bapps-cnoa-divdpsa.off-traitant.fct@intradef.gouv.fr

A compter du 10/09/2023 : Sur les créneaux d'activation de la ZIT Toulouse

10/09/23 - 15/09/23 - 23/09/23 - 28/09/23 - 08/10/23 :

Pour toute information sur les activités :

CDC (Centre de Détection et de Contrôle militaire) de Mont de Marsan (Chef contrôleur du CDC)

Tél : 05 58 06 84 51

Pour tout autre renseignement :

Centre National des Opérations aériennes

Tél : 08 00 39 73 75 / 04 87 65 50 86